



Commune de RENDEUX



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une **demande de permis d'urbanisation**.

Le demandeur est la S.P.R.L. Kévin GLOIRE établie rue Emile Parfonry 15 b à 6990 Hotton.

Le terrain concerné est situé Rue de Hotton à 6987 Rendeux et cadastré division 1, section B n° 1017E2, 1017T, 1017T2, 1017W2.

Le projet de **Modification d'un permis d'urbanisation (anciennement permis de lotir n° 04PL88)** présente les caractéristiques suivantes :

Une annonce de projet est organisée en application de l'article D.IV.40 et conformément à l'article D.VIII.6 du CoDT étant donné que le projet s'écarte du permis d'urbanisation (anciennement permis de lotir n° 04PL88-Breuskin approuvé le 22/11/1988) pour le point suivant :

Article II : "Destination" suivant lequel cette zone est réservée à la construction d'habitations unifamiliales [...].

En effet, le projet prévoit de modifier la destination du lot n° 2 actuellement non bâti (parcelle cadastrée 1B1017T2) de manière à confirmer sa destination actuelle et future, à savoir une zone de parking justifiée par les activités proposées dans le hall (lot n° 4) implanté plus en retrait. On observe donc une fusion entre les lots n° 2 et 4.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante :
rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX, Service Urbanisme

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme dont les bureaux se trouvent rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX :

- Monsieur François COLLIGNON, conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme
(téléphone : 084/370.171 - mail : francois.collignon@rendeux.be)
- Monsieur Christian ANTOINE
(téléphone : 084/370.170 - mail : christian.antoine@rendeux.be)

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 09 décembre 2019 au 23 décembre 2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete@rendeux.be
- par télécopie au 084/47.77.77

A peine de nullité, les envois par courriers ou télécopie sont datés et signés. Ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,
P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,
C. DI ANTONIO